

Le Canirèglement

À faire :

- ✓ Le carnet de **vaccination** des chiens doit être **à jour**.
- ✓ En haute et basse saison, les chiens doivent **obligatoirement** être **tenus en laisse** dans l'enceinte du camping (sauf au parc agility, dans le champ au fond du camping).
- ✓ Le propriétaire doit être capable, en toutes circonstances, de maîtriser son animal et veiller à sa bonne conduite. **Le propriétaire sera tenu pour responsable** en cas de litige.
- ✓ Le propriétaire s'engage à **ramasser les déjections** de son animal pour **veiller au bien-être de tous**. Si vous avez oublié vos sacs, nous en fournissons sur demande à la réception.
- ✓ Tout dommage causé par l'animal à des tiers et / ou mobilier de camping est de la responsabilité du propriétaire. Le **montant des dommages** causés par votre animal de compagnie pendant le séjour **sera facturé** sur votre séjour.

À ne pas faire :

- x Les chiens de **1ère et 2ème catégories sont interdits** dans le camping.
- x Si le propriétaire ne tient pas en laisse son animal, **il engage sa responsabilité envers les accidents possibles** avec d'autres animaux ou des personnes présentes sur le camping.
- x Il est **interdit de caresser un animal sans avoir eu l'autorisation** préalable du propriétaire.
- x Les animaux domestiques ne peuvent **pas rester seuls dans l'hébergement**. Si vous le laissez attaché sur votre emplacement ou sur la terrasse de votre locatif, vous devez laisser un numéro de téléphone mobile pour **être joignable** si l'animal est à l'origine de désagréments envers d'autres clients. Pensez aux autres, ne laissez pas le chien seul, si vous savez qu'il va aboyer.